

FELICIA

FELICIA s'adresse aux STRUCTURES, ASSOCIATIONS, PARENTS IEF et ENFANTASTIQUES, ÉCOLES HORS CONTRAT, mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

En détail : Vous êtes concerné par l'action de FELICIA si vous êtes : (réunir les noms qui parlent à chacun)

- Une école hors contrat,
- Un parent IEF,
- Un parent d'enfantastique (enfants dys, asperger, précoces...) aux particularités éducatives mal reconnues dans la structure de l'éducation nationale
- Un parent en unschooling,
- Un parent en homeschooling,
- Une association réunissant les profils ci-dessus,
- Toute autre association ou personne défendant la liberté de choix de l'instruction et/ou de l'apprentissage et la liberté en générale.

Le principe est de regrouper un maximum d'associations autour de l'objet de la fédération, pour devenir une force de discussion unitaire et représentative de la variété des profils de l'instruction en France, en dehors ou en marge des sentiers rebattus de l'Education Nationale.

Le principe (au vu des profils différents des membres) consiste à mettre en place des actions calquées sur le futur objet statutaire :

- d'aider les parents à faire connaître et valoir leurs droits à choisir une instruction autre que celle de l'Education Nationale pour leurs enfants (à savoir l'instruction en famille, les établissements privés d'enseignement à distance et les établissements hors contrats).
- en tant que fédération, de chercher à fédérer les individus, associations, fédérations et entreprises existantes œuvrant dans le sens de l'objet ;
- de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des diverses administrations dans le but de défendre, promouvoir et garantir le droit à la liberté d'instruction ;
- de mettre en œuvre les orientations et actions votées démocratiquement par l'ensemble de ses adhérents,
- de représenter les individus et associations qu'elle fédère tout en respectant leurs objets propres.

La (FELICIA) n'a pas pour but d'intervenir dans les activités spécifiques des associations qu'elle fédère, ni d'entraver leurs actions individuelles. Elle respecte un principe de non-ingérence vis-à-vis des affaires qui sont propres aux associations adhérentes mais,

- de favoriser la mutualisation des moyens et des compétences de tous ses adhérents pour

accomplir son objet.

- de relayer les actions de ses associations membres si ces actions correspondent à l'objet de la FELICIA.

- de mettre en place ou de participer à des enquêtes relatives à la réalité de l'usage de la liberté d'instruction en France,

- de mettre en place une plateforme autogérée permettant, à chaque membre qui le souhaite, d'organiser, de développer et de partager les idées, le travail, les publications ou tout autre forme de documents mis en commun dans le but de se rassembler et travailler ensemble.

- de favoriser l'organisation ou la rédaction de publication, de cours, de conférences, de réunions de travail, de manifestations et de toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

(FELICIA) est et restera laïque, apolitique, a-syndicale et humaniste.

Voici la trame des statuts que nous espérons poser en préfecture après la première assemblée générale constitutive

https://docs.google.com/document/d/16kaOFe3sRSTuy142Ur7mkxBW_4SA_8Tmi2K9XrqMYZ4/edit#

La trame du règlement intérieur est accessible sur demande.

Voici la trame de la charte des futurs adhérents, que nous appliquons déjà, de fait, aux participants de nos actions actuelles. Ceci afin de donner un éclairage sur notre méthode.

https://docs.google.com/document/d/1aMU37ZVMHEMLUp_yN62eXxtmSL6pzMQI7iF7estv7iU/edit?usp=sharing

*** Comment nous travaillons : modèle participatif démocratique ***

Selon ce que vous choisissez, vous pouvez :

a – RESTER en veille SUR LE GROUPE Facebook pour vous tenir informé de nos actions et prendre le temps qu'il vous faudra pour décider si vous souhaitez travailler avec FELICIA (gratuit)

b - JUSTE ADHÉRER aux principes du collectif, et PARTICIPER AUX VOTES, comme si nous étions déjà une association de fait, dans ce cas remplir le formulaire d'inscription qui permet d'identifier les participants. Quand un vote nécessite votre avis, vous êtes contacté par mail avec une action de vote spécifique et l'argumentaire lié à chaque option du vote.

c - ADHÉRER aux principes de FELICIA et PARTICIPER aux actions et réflexions comme si nous étions déjà une association de fait. Toute personne de bonne volonté qui a un peu de temps

à investir est la bienvenue. En adhérant aux principes et en se proposant pour participation, nous ouvrons accès à nos outils de discussion internes qui permettent de lire les dernières évolutions dans les commissions (jardins en cours), et les tâches qui les constituent.

*** COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ? (Voir statuts) ***

Les discussions publiques ont lieu sur le groupe Facebook.

En privé, via nos outils de gestion de projet, les équipes de FELICIA travaillent en petits groupes de travail appelées “commissions” (ou jardins) sur diverses tâches en utilisant un outil de communication et de travail en ligne (comme un réseau social de travail) : Slack dont vous entendez souvent parler, qui est le camp de base d’où partent actuellement toutes nos démarches de travail.

Lorsque vous manifestez votre désir de participer à un jardin, nous inscrivons votre profil à cet outil de travail, et vous proposons de prendre connaissance d’un court texte qui explique son fonctionnement

Ensuite, vous pourrez commencer à interagir avec les autres membres, définir avec les initiateurs et coordinateurs de commission porteurs de projets, sur quels thématiques vous souhaitez-vous engager, et voir avec eux ce qu’il y a à faire. Dans la limite de votre disponibilité bien entendu.

Nous demandons un minimum de formalisme pour les retours d’action, et s’agissant des initiateurs de commission, d’être capable de tenir à jour un carnet de bord des différentes tâches entamées en vue de la gestion du projet en délais.

*** AUTRES INFORMATIONS ET LIENS ***

Le collectif a vocation très rapidement à devenir une fédération basée sur le modèle de l’association loi 1901. Les statuts ont été votés par les “membres” selon les procédures définies par les statuts et le règlement imaginé

https://docs.google.com/document/d/16kaOfE3sRSTuy142Ur7mkxBW_4SA_8Tmi2K9XrqMYZ4/edit

*** AU 07/11 OÙ EN SOMMES-NOUS ? ***

- Onze associations officiellement partenaires, 180 futurs membres individuels déclarés intéressés

<https://docs.google.com/document/d/16HzYhoaVyNi7n1Slk9CKIxOgcBJ4hn5incsx8enWwOo/edit>.

- Commission Statuts, finalisée et en attente d'AG
 - Commission Règlement intérieur, finalisée en attente d'AG
 - Commission Définition de la charte communication, en voie de finalisation en attente d'AG
 - Commission pour la mise en place d'outils supports web, en cours
 - Commission d'action autour du 14b de la loi Egalité Citoyenneté en cours pour action dans le cadre de la navette à l'Assemblée. Volonté de faire amender le texte pour qu'il respecte l'individualité des contrôles et respecte la liberté pédagogique des parents.
 - Lettre argumentative spécifique aux membres de la commission chargée d'étudier le dossier du 7 au 10 novembre
 - lettre à tous les députés de l'Assemblée les invitant à poser que certains principes du 14b soient encadrés pour conserver une relative liberté de choix d'instruction
 - rédaction d'un rapport, état des lieux de l'instruction en famille par ceux qui la vivent, à remettre aux députés d'ici au passage en séance à l'assemblée (et qui servira de trame en cas d'action judiciaire au CE)
 - Commission action légale en cours autour de la publication du décret. Au vu de la démarche de certains membres du collectif d'ester au Conseil d'État, étude de la meilleure manière de soutenir la démarche des parents dans ce cadre. Recherche de l'avocat qui pourrait le cas échéant soutenir l'action de manière complète et cohérente pour une meilleure assise de la procédure juridique.
 - Définir les avocats habilités qui accepteraient de soutenir notre action au CE
 - Définir les bases réelles et suffisantes qui permettent d'espérer gagner ce combat
 - Commission autour des besoins des « enfantastiques » (précoces, dys, tda/h...) mise en place afin que le respect des besoins et méthodes pédagogiques de ces enfants soient respectées, quelle que soit la forme définitive de la loi et du décret. Commission qui a vocation à se pérenniser ensuite sur le long terme
 - Commission pour la mise en place d'actions d'information et de communication autour de la nouvelle loi et du nouveau décret, dans une démarche grand public et en vue des parents concernés. En cours.
 - Commission de communication autour de l'IEF par choix de vie, en cours
 - Commission pour la mise en place d'un référentiel « post 14b » de la loi Egalité Citoyenneté, en cours
- (...)

*** Ce qui manque ****

1) De mon point de vue personnel on a encore un réel déséquilibre entre les associations représentées qui se sont engagées en nous envoyant leurs statuts, et la part d'implication qui penche très largement du côté des familles en IEF. Aujourd'hui, beaucoup plus de parents IEF se sont investis de sujets de commissions que d'écoles hors contrat qui se sont pourtant portées volontaires à nous soutenir. Faire converger les commissions et leur donner une assise thématique plus large est un des

objectifs de Felicia pour les prochaines semaines

2) Pour devenir une association de fait, suite à une AG constitutive, de nombreux postes de bureau et de coordination devront être pourvus, garants de l'efficacité et de la rapidité d'exécution de l'association. Aujourd'hui beaucoup de fonctions coordinatrices sont assurées par une petite équipe d'une dizaine de personnes, pour qui la charge de travail commence à grincer.

Voilà vous savez tout ou presque sur Felicia. Partageons et nouons des échanges fructueux, je l'espère. Et si vous avez des questions je me fais fort de les relayer vers le groupe.

Cordialement,

Denis Verloes

Denis.verloes@gmail.com

0619103788